



Le Gilocourtois

Octobre 2011

Bulletin d'information pour Bellival et Gilocourt

Sommaire

Conseil municipal du 03/10/11

Point sur les travaux

Halloween

Meubles déco du Valois

Au P'tit Primeur

Communiqué de presse
CPAM

Construire, Rénover, quelles
sont les démarches ?

CCPV changement des
modalités de collecte

Soirée Moules Frites 17/09/11

ADIL 60 un service de
proximité

Editorial

3 juin 2011 : Soirée des voisins !

Pour la troisième année « ceux de Bellival » se sont retrouvés sur le terrain de boules devenu presque trop petit.

La petite dizaine de participants de la première année avait plus que doublé l'an dernier; cette fois plus de quarante adultes ont participé à la soirée, heureux de se détendre ensemble et de mieux se connaître.

Lindsey Lefebvre, un des organisateurs pionniers (aidée de ses voisins) avait installé tables et bancs prêtés par la mairie; autour du barbecue les messieurs se sont activés en discutant.

Pour le papotage, les dames *n'étaient* pas les dernières bien sûr !

Quant aux enfants (plus de 25) heureux de pouvoir se coucher tard, ils appréciaient la pente du terrain et la tranquillité de la rue pour courir.

L'an dernier la soirée *s'était* terminée en chansons, cette fois en discussions... le lendemain était un samedi !

Si les effectifs doublent encore l'an prochain, où irons nous ?!

M.M. Bertin

Extrait du conseil municipal du 6 juin 2011

- ✓ Accord pour le renouvellement du contrat avec la SPA pour l'année 2012 avec un coût de 1,02 € par habitant et pour l'année 2013 avec un coût de 1,04 € par habitant.
- ✓ Accord pour restaurer le tableau de l'église « le sacre de St Prix » dans la mesure où le conseil général a accordé une subvention de 75% et que le solde sera pris en charge par l'ASEG (Association de Sauvegarde de l'Eglise de Gilocourt) – La commune attend un troisième devis pour la restauration de ce tableau.
- ✓ Accord pour verser pour l'année 2011 une participation annuelle, fonction du nombre d'heures demandées, pour un montant de 1.278 € au syndicat de débroussaillage.
- ✓ Demande du conseil municipal pour que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.
- ✓ Accord pour faire aménager la sente du cimetière par la société CABREMA :
 - Busage de fossé et création de regard : 7.450,58 € HT (8.910,89 € TTC)
 - Terrassement, caniveaux, pavage : 10.801,60 € HT (12.918,71 € TTC)
- ✓ Des devis ont été demandés pour changer les fenêtres des locaux communaux, et pour réaliser un passage pour les handicapés à l'école et à la mairie.

Point sur les travaux

Les travaux réalisés

- Renforcement de l'éclairage public rue de la Libération, du Calvaire à Bellival ; cet éclairage, beaucoup plus performant qu'auparavant permettra d'économiser 20 à 30 % d'énergie grâce à de nouvelles lampes : coût 8 200 € HT.
- Renforcement électrique rue du Séquoïa et une partie de la rue de la Forêt, pour permettre aux riverains d'avoir plus de puissance : coût : 16 422 € HT.

Les travaux qui vont prochainement commencer

Réfection du trottoir entre le 517 et le 781 rue de la Forêt : coût 18 995 € HT.

Les travaux en attente de subventions

- trottoirs rue du Lavoir et rue des peupliers (du 109 rue du lavoir jusqu'au centre commercial)
- Sente du cimetière (face au parking de la mairie jusqu'à la rue de l'église)
- Renforcement électrique (Puissance) rue Sallez, rue de la forêt et rue des coteaux

Attention aux cambriolages

Devant la recrudescence des cambriolages dans le secteur, la gendarmerie demande de redoubler de vigilance, surtout pour les maisons accessibles par l'arrière.

Ce sont surtout des vols de bijoux et d'argent liquide.

Sécurité Piétons

Tous les Gilocourtois l'auront constaté, les trottoirs rue de la forêt sont étroits. Afin de permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité, nous rappelons aux habitants de cette rue qu'il est interdit de garer leurs voitures à cheval sur le trottoir. Les voitures doivent être garer sur la route.

Halloween

Dans quelques jours, le 31 octobre, c'est Halloween ! et comme chaque année quelques enfants accompagnés d'adultes viendront frapper à vos portes pour réclamer quelques friandises ! si vous désirez voir venir quelques petits monstres, éclairez vos fenêtres d'une citrouille ou autre chose qui vous plaira ! signe que vous leur ferez un bon accueil ! merci pour eux !

A cette occasion, si un ou une Gilocourtois(e) pense détenir le record de la plus grosse citrouille, qu'il nous le fasse savoir !



Meubles Déco Valois



le 28 août dernier, Perrine Boutanquoi, nouvelle propriétaire du magasin de meubles situé au centre commercial des Aubaines, a eu le plaisir d'organiser un après-midi détente en collaboration avec l'école d'équitation de la forêt de Retz.

Les promenades proposées gratuitement en calèche et à poney ont fait la joie de petits et grands venus nombreux.

'Au Petit Primeur'



Un nouveau commerce itinérant « au petit primeur » passe à Gilocourt depuis le 10 octobre.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter

Annie Lefranc
au 06 80 82 11 91



Beauvais, le 14 septembre 2011

Vous allez être maman ... Inscrivez-vous aux ateliers collectifs organisés par la CPAM de l'Oise !

La Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise organise en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle Infantile (PMI) des ateliers collectifs spécialement conçus pour les futurs parents. Ces rendez-vous d'information et d'échanges avec des professionnels vous permettront d'être aidés et conseillés sur de nombreux aspects santé et également administratifs liés à la maternité, telle que l'indemnisation des congés maternité ou paternité...

Pour participer, il suffit d'être assurée du régime général (ou ayant droit d'un assuré). Vous devez entrer **au moins dans votre 4^{ème} mois de grossesse** au moment de l'atelier.

**Inscriptions auprès du Service Prévention de la CPAM de l'Oise au :
03 44 10 12 60.**

Pour suivre ma grossesse, je bénéficie de services en ligne utiles ...

L'espace personnalisé sur « [mon compte ameli.fr](http://moncompte.ameli.fr) » :

Il vous permet de recevoir des informations régulières et de suivre mois par mois, d'un point de vue administratif, les étapes clés de votre grossesse. Pensez simplement à activer votre espace personnalisé « vous attendez un enfant » disponible sur votre compte ameli.

Egalement disponible sur ameli.fr, le simulateur d'indemnités journalières. Il permet d'estimer facilement les indemnités que vous versera l'Assurance Maladie pendant votre congé maternité en remplacement de votre salaire.

Vous n'avez pas votre code d'accès confidentiel pour ouvrir votre compte ! Demandez-le directement sur ameli.fr (*cliquez sur « mon compte » à gauche de votre écran*).

Les prochains ateliers :

BEAUVAIS

Caisse d'Assurance Maladie,
rue Racine

- **jeudi 22 septembre 2011,**
- **jeudi 24 novembre 2011.**

COMPIEGNE

Caisse d'Assurance Maladie
rue du Maréchal Koenig

- **mardi 20 septembre 2011,**
- **mardi 22 novembre 2011.**

CREIL

Caisse d'Assurance Maladie,
rue Ribot

- **jeudi 29 septembre 2011,**
- **jeudi 8 décembre 2011.**

CREPY EN VALOIS

Mairie
rue Jean Jacques Rousseau

- **jeudi 20 octobre 2011.**

MERU

Centre Social Arsène Bulard
32 rue du 11 novembre 2011

- **jeudi 3 novembre 2011.**

SONGEONS

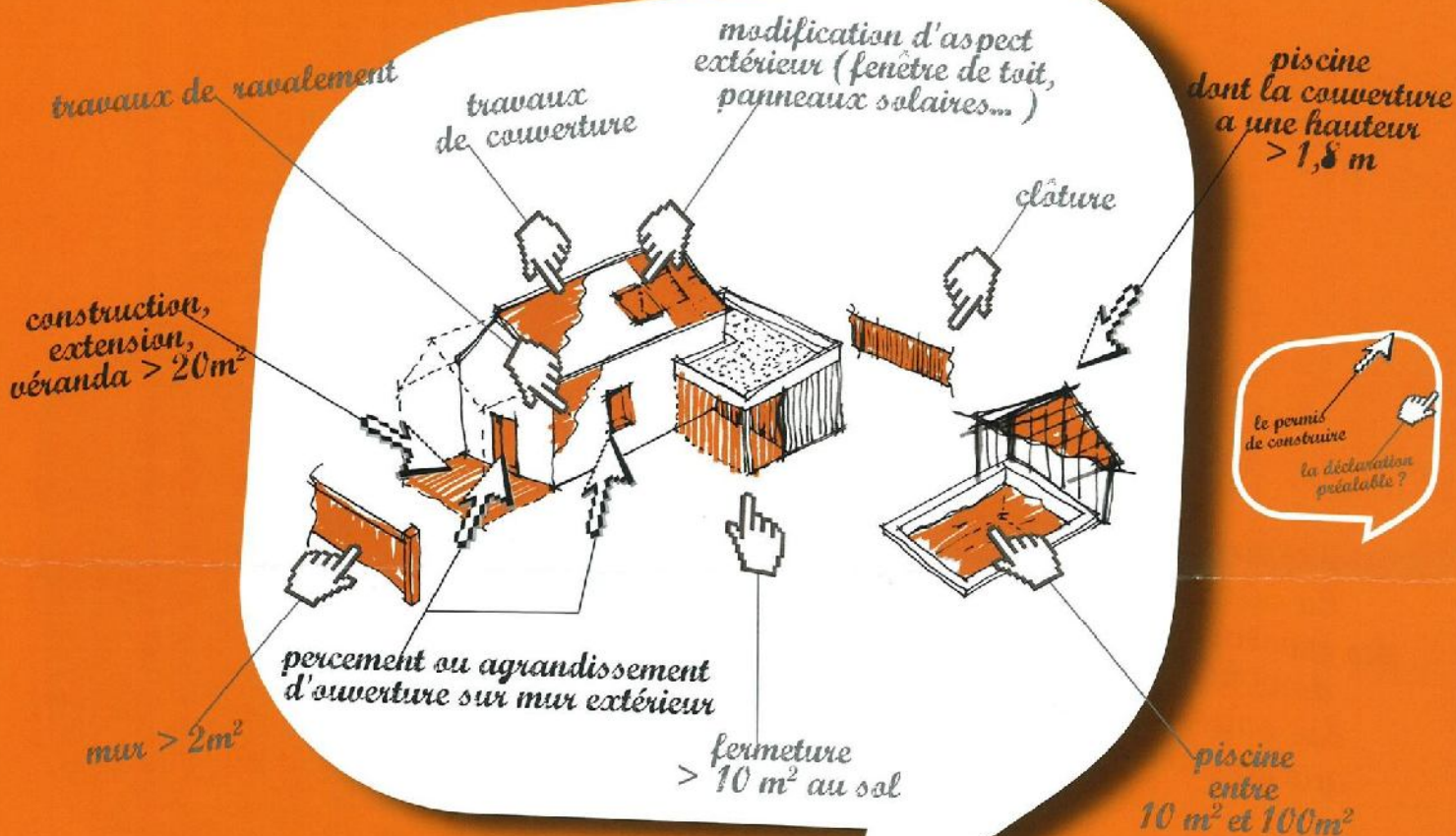
Centre social rural
7 impasse du petit pont

- **mardi 13 octobre 2011**

Construire, rénover, quelles sont les démarches ?

Vous souhaitez faire construire ou plus simplement réaliser des aménagements sur votre maison ou un bâtiment existant, implanter un abri de jardin sur votre terrain ou encore démolir un atelier, toutes ces démarches doivent tenir compte des règles d'urbanisme en vigueur.

Avant tout commencement de travaux, n'hésitez pas, prenez contact avec la mairie où se situe votre projet.



Le certificat d'urbanisme indique les règles applicables au terrain. Il est délivré par la mairie (la durée d'instruction est de deux mois) et est valable pendant 18 mois. Ce n'est pas une autorisation, il ne remplace pas le permis de construire.

Permis de construire ou déclaration préalable ?

A) Nouvelles constructions

Toute nouvelle construction, même lorsqu'elle ne comporte pas de fondation, est soumise à une autorisation préalable délivrée par la mairie qui peut être :

- 1) une Déclaration Préalable de Travaux si la construction crée moins de 20m² de surface, appelée Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB)
- 2) Un Permis de Construire pour une construction de plus de 20m² de surface (SHOB)

La Déclaration préalable de travaux est plus simple que le Permis de construire et est délivrée plus rapidement par les services administratifs.

B) Travaux sur constructions existantes

Tout agrandissement de plus de 2m², tout changement de destination, toute modification de façade, toitures, volumes est soumis à autorisation administrative préalablement aux travaux, délivrée par la mairie.

1) Déclaration Préalable de Travaux

Le formulaire de Déclaration Préalable est à utiliser si l'agrandissement est inférieur à 20m² de surface SHOB, si la construction fait l'objet d'un ravalement, d'un changement de matériaux sur façades ou toitures, d'un changement de clôture, d'un changement de destination sans travaux (ex. : un logement devenant local professionnel) et également s'il y a modification des percements (portes et fenêtres) dans leurs dimensions.

2) Permis de construire

Le permis de construire est obligatoire si l'agrandissement est supérieur à 20m² de surface SHOB, si le changement de destination est effectué avec travaux, si les modifications des percements des façades s'accompagnent d'un agrandissement de la construction quelle que soit la surface (même inférieure à 20m²).

CCPV : Changement des modalités de collecte des ordures ménagères à compter du 2 avril 2012

Par délibération du 29 septembre 2011, les délégués du Conseil Communautaire ont approuvé les modalités de collecte retenues par Commission d'appel d'offres, qui sont les suivantes :

- collecte des ordures ménagères selon une fréquence ajustée :

1 fois par semaine pour les occupants des habitations individuelles et des petites habitations collectives (moins de 10 logements),

et 2 fois par semaine pour les occupants des habitations collectives importantes de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville, le centre ville de Crépy-en-Valois et certains établissements collectifs (lycées, collèges, cantines scolaires, maisons de retraite,...),

- collecte des emballages et journaux-magazines 1 fois tous les 15 jours,
- collecte des déchets de jardin 1 fois par semaine, de fin mars à fin novembre,
- collecte des objets encombrants sur rendez-vous,
- collecte du verre ménager à partir des containers à verre.

Le lancement du nouveau service est fixé au lundi 2 avril 2012.

Une campagne de communication est prévue dès le mois de décembre 2011, axée sur les plannings de collecte et les modalités pratiques, comprenant notamment :

- Une parution spéciale en double page des plannings de collecte en vigueur jusqu'au 30 mars 2011, dans le « Val Magazine » (semaine 51),
- Le téléchargement possible pour l'utilisateur de son calendrier de collecte sur le site Internet,
- L'édition d'une « Valois La Lettre », en février 2012, contenant des informations spéciales sur l'ajustement de fréquence de ramassage des ordures ménagères,
- La distribution en mars dans les boîtes aux lettres, des calendriers de collecte 2012 pour la période allant du 2 avril au 31 décembre 2012.

17 Septembre - Soirée Moules-Frites



Et toujours beaucoup de participants à ce repas convivial et ce, malgré une météo peu favorable !



Du côté de la cuisine
...et de la buvette →



Que d'eau ! Que d'eau !... le comité des fêtes a néanmoins la solution !



L'ADIL 60 : un service public de proximité d'information sur le logement

L'ADIL : l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise est une association loi de 1901 qui regroupe autour du Conseil Général, du Ministère du Logement et d'Action Logement.

(1 % Logement), les CAF et MSA, les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les HLM, les associations de consommateurs...

Les informations : l'ADIL donne chaque année 8000 à 9000 consultations juridiques, financières et fiscales portant notamment sur :

- **Les rapports locatifs** : révisions de loyer, congé du bailleur ou de locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations locatives...

- **L'accession à la propriété** : les prêts et aides, contrat de construction et promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre.

- **La fiscalité du logement** : TVA, crédits d'impôts, plus values, revenus fonciers...

- **La copropriété** : assemblée générale, travaux, syndic, charges...

- **L'amélioration de l'habitat** : aides de l'ANAH, aides locales, crédits d'impôt, déficits fonciers...

- **Les informations à caractère social** : précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention de l'impayé en accession et sécurisation des prêts immobiliers, logement non décent et dégradé.

Les simulations financières et le conseil en accession : les conseillères de l'ADIL effectuent à titre d'information des simulations financières : plans et diagnostics de financement. Ces simulations, réalisées à l'aide du logiciel ADILOPTI, constituent un moment privilégié d'information de l'accession et de pédagogie de la technique bancaire qui permet à l'usager de rencontrer son prêteur de manière personnalisée et dans de meilleures conditions de connaissance des prêts et de leurs mécanismes : taux d'intérêt, modulation, lissage, assurance, sécurisation...

L'ADIL de l'Oise : un service de proximité : l'ADIL est ouverte du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 à son siège, 36 rue Racine à BEAUVAIS : visites et consultations téléphoniques. Le vendredi de 9h00 à 12h 30 et de 13h30 à 17h00 : consultations téléphoniques.

L'ADIL tient 19 permanences de proximité dans 18 communes dont Compiègne, Creil, Crépy en Valois et Senlis.

L'ADIL 60 et les espaces Info Energie : L'ADIL de l'Oise est conventionnée avec la région, l'ADEMED, et le Département pour délivrer des conseils sur l'amélioration thermique, la maîtrise de l'énergie et le développement durable.

Pour en savoir plus : www.adil60.org

Tél.: 03 44 48 61 30

Fax: 03 44 45 46 74

E-mail: adil60@wanadoo.fr

Bloc-notes



Beaujolais Nouveau

Le vendredi 18 novembre

à partir de 20h00
Salle du conseil
à Gilocourt



Cinéma Rural

Le samedi 29 octobre

Salle du conseil à Gilocourt

à 18h00



COMMANDE GROUPEE - FUEL

Sylvie KUENTZ, habitante de Bellival propose d'effectuer une commande groupée pour du fuel premier DMS afin de négocier un meilleur tarif.

**Si cela vous intéresse, merci de la contacter au
03.44.88.93.00 ou au
06.34.27.70.30**

Mariage



Le 17 septembre 2011,
Anne Sabine RENOUS
et Frédéric DUPLANT
se sont dit « oui ».

Nous leur renouvelons ici, tous
nos vœux de bonheur !



Naissance



Bienvenue

à Guillaume LAERMANS

né le 2 Août 2011

Site internet



www.gilocourt.com

La page Gilocourt Live est faite pour vous...n'hésitez pas à faire vivre le
site, pour le bonheur de tous.

Mairie

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi	16h30 - 18h30
Jeudi	16h30 - 18h30
Vendredi	9h30 - 12h00

Permanences Maire et Adjoints

Sur rendez-vous

La permanence du samedi est réservée pour les entretiens particuliers
ou demandes de renseignements avec le Maire ou les adjoints.
La délivrance des documents administratifs se fait lors des heures
d'ouvertures du secrétariat.

Nous regrettons la disparition de **Ginette CADOT**
survenue le 12 août 2011

AGENDA

**Anniversaire de la victoire de
1918**

Le Vendredi 11 Novembre

à 10h30 à Gilocourt
Et 11h00 à Béthancourt en
Valois

A l'issue de la cérémonie, un vin
d'honneur sera servi dans la
salle du conseil de Béthancourt
en Valois

Le vendredi 25 Novembre

**Remise des prix aux
jeunes Gilocourtois
diplômés**

à 18h30

**Accueil des nouveaux
habitants**

à 19h00

Salle du conseil
Place du Château

Le jeudi 8 Décembre

Colis des Anciens

À partir de 60 ans

Salle du conseil
Place du Château

De 14h00 à 16h00

Poste d'ORROUY

Tél : 03 44 88 60 44

Heures d'ouverture

Lundi	} 9h00 - 12h00
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	Fermé

Ce bulletin d'information communal est rédigé, mis en page et imprimé par les soins de la municipalité.

Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions, contacter nous : Philippe Champion, Jacqueline Coquelle, Thierry Delacourt, Josette Leleu, Jean Perdrieau, Valérie Sinople